

Repyramidage en bibliothèque : le furet, l'Arlésienne ou le serpent de mer ?

Au début du mois de novembre se sont officiellement engagées les discussions prévues dans le cadre d'un agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La FSU y participe, sans avoir toutefois été signataire du protocole signé en février 2014 avec certaines organisations syndicales.

Il est bien compréhensible que notre syndicat, comme d'autres organisations, y aille sur la pointe des pieds, tant les déclarations d'intention ont été nombreuses depuis plus de 10 ans, sans pour autant que leur mise en œuvre – quand elles étaient mises en œuvre - parvienne à un résultat réellement satisfaisant pour les agents.

C'est particulièrement le cas dans notre filière, et surtout dans notre catégorie : le dernier avatar en date, la fusion des deux corps en B, dans le cadre du NES (nouvel espace statutaire), a laissé des traces pour longtemps, sans s'avérer satisfaisante sur beaucoup de plans. Une fusion sur le papier, mais toujours deux concours d'accès pour un même métier, un même travail, et bien sûr deux examens professionnels pour l'avancement entre les classes. Une classe exceptionnelle pleine à craquer – conséquence du reclassement des assistants de classe exceptionnelle lors de la fusion – qui laisse sur le carreau un grand nombre d'ex-BAS 2^e classe qui ne pourront y accéder avant longtemps, allongement de durée de carrière, régression d'échelons pour un nombre non négligeable d'agents s'étant trouvés au mauvais niveau au mauvais moment... Et ne parlons pas de notre corps de débouché en catégorie A, la perspective de carrière dans le corps des bibliothécaires étant aussi mince que le corps lui-même.

La liste est longue des déceptions dues à la dernière « évolution » pour notre corps, évolution qui nous avait pourtant été vendue comme un indéniable progrès par les représentants de l'administration.

Alors quand nous lisons que le groupe de travail numéro 4 se propose, entre autres, d' « Améliorer le pyramidage de la filière bibliothèque », nous restons on ne peut plus circonspects, surtout quand on met cette volonté en parallèle avec l'actualisation prévue de RéFérens, ou quand on lit ce paragraphe :

« S'agissant de l'ensemble des corps dont le statut relève du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Dans une optique de simplification de l'architecture statutaire et d'amélioration des carrières, le groupe de travail sera saisi des modalités de transposition aux statuts des filières ITA, ITRF, bibliothèques, chercheurs et enseignants-chercheurs des mesures décidées pour les corps interministériels ou à statut commun dans le cadre du dossier « parcours professionnels, carrières, rémunérations » conduit dans le calendrier défini par le ministère de la fonction publique. »

Bien sûr, toujours sur le papier, cela pourrait paraître n'être animé que de bonnes intentions... sauf que nous savons tous que c'est en réalité l'Enfer qui en est pavé !

Les commissaires paritaires Snasub-FSU du corps des BAS, réunis à la CAPN du 4 décembre 2015, tiennent à affirmer qu'ils resteront très vigilants quant à la réalisation concrète des objectifs affichés à cet agenda du dialogue social, et qu'il n'est pas question qu'une xième réforme vienne encore aggraver le déroulement de carrière des BAS.